Concours Sciences sociales ENS Cachan 2016

ÉPREUVE ÉCRITE DE SOCIOLOGIE

Durée: 5 heures

Diane Bedoin, Pauline Blum, Sébastien François, Sidonie Naulin, Xavier Pons, Gérôme Truc

Sujet: La violence comme objet sociologique

Nombre de candidats inscrits : 491

Nombre de candidats présents : 479

Note minimum: 0,5/20

Note maximum: 20/20

Moyenne : 10,03

Écart-type: 3,5

Comme l'année dernière, le sujet posé aux candidats cette année pouvait être traité à partir de plusieurs chapitres du programme, que ce soit celui sur les normes sociales et la déviance, celui sur les mouvements sociaux et la politique, ou encore ceux sur la socialisation et sur les rapports de classes. Si les candidats ont en règle générale bien abordé ce dernier point, en convoquant notamment la notion bourdieusienne de « violence symbolique », ils sont en revanche apparus plus faibles sur le versant « sociologie politique » du sujet : une fois encore, le jury a été amené à constater d'étonnantes lacunes sur Max Weber (la formule suivant laquelle l'État détient le « monopole de la violence physique légitime » étant souvent réduite à un gimmick dont les candidats ont peu de choses à dire) ou, plus spécifiquement cette année, sur Norbert Elias, qui apparaissait pourtant incontournable sur le sujet posé. Ses analyses sur le développement d'un autocontrôle croissant et d'une pacification des mœurs en Occident permettaient en effet de déconstruire les idées selon lesquelles la société française contemporaine connaîtrait un niveau de violence sans précédent, et l'intolérance à la violence serait intemporelle ou universelle propositions que certains candidats ont pourtant pris comme point de départ de leur réflexion. Si le jury n'attendait évidemment pas d'eux qu'ils connaissent les travaux sociologiques les plus récents concernant la violence (tel que Violence: a micro-sociological theory de Randall Collins), une

bonne maîtrise des auteurs classiques était (comme elle l'est toujours) requise et pouvait même suffire à offrir un traitement acceptable du sujet (à partir de Weber et Elias donc, mais aussi Durkheim, pour ses analyses sur la normalité du crime ou le suicide, notamment). Chez les auteurs contemporains, les travaux de Howard Becker, Pierre Bourdieu et, plus rarement, Charles Tilly ont été mis à profit. Le récent ouvrage de Bernard Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, a aussi été fréquemment mobilisé par les candidats, et le plus souvent à bon escient, afin de contextualiser les critiques parfois adressées à la discipline, justement au sujet de ses analyses de la violence, ce que le jury a apprécié.

Le terme de violence devait être défini dès l'introduction. Les candidats s'y sont employés en proposant des définitions variées : fait de porter atteinte ou préjudice à un objet, à une personne ou à un groupe social ; fait d'enfreindre l'ordre établi ou les normes en vigueur (le risque étant ici de ramener la violence aux seules notions de délinquance ou de déviance et de réduire d'autant la portée du sujet), etc. Plusieurs distinctions ont également été proposées : formes de violence (physique, verbale, morale, symbolique...), acteurs de la violence (auteurs, victimes ou témoins), dimensions de la violence (légitime ou illégitime, légale ou illégale, manifeste ou latente). Les candidats ont toutefois éprouvé dans l'ensemble de grandes difficultés à poser une définition générique, claire et opératoire de la violence qui puisse recouvrir la pluralité de ses dimensions et de ses manifestations. Trop souvent, les distinctions posées en introduction se succèdent de manière aléatoire, comme si le candidat livrait ses idées sur le sujet au fil de l'eau. En ce sens, une abondance de questions (qu'il n'appartient pas au correcteur de trier ou hiérarchiser) est souvent contre-productive, en tant qu'elle laisse de nombreux aspects du sujet en suspens tout en nuisant à l'identification et à la formulation d'une problématique. Celle-ci ne doit pas pour autant se résumer à une simple reformulation du sujet sous forme interrogative : « En quoi la violence est-elle un objet sociologique? », « Comment la sociologie analyse-t-elle la violence comme objet sociologique? », « De quelle manière la sociologie aborde-t-elle le concept de violence ? », « Comment étudier sociologiquement la violence? », « Dans quelle mesure la violence peut-elle constituer un objet sociologique pertinent ? » sont des questions génériques et pour ainsi dire passe-partout (on pourrait les adapter à bien d'autres objets que la violence), qui ne pouvaient donc pas servir de guide pour une argumentation efficace. Rappelons qu'une problématique est bien à la fois un questionnement et un angle d'attaque sur le sujet (dont l'exposition peut prendre plusieurs lignes), que les différentes parties du développement doivent décliner de manière cohérente. Les candidats doivent expliciter clairement en quoi la question soulevée par le sujet pose problème, et de quelle manière ils entendent traiter ce problème.

De nombreuses copies ont évoqué, à raison, l'importance pour le sujet de la notion de violence symbolique, en s'appuyant (de manière plus ou moins approfondie) sur les travaux de

P. Bourdieu. Les candidats ont toutefois souvent eu tendance à en surestimer la centralité, certains en faisant l'objet par excellence d'une sociologie de la violence. Rares sont ceux ayant poussé leur réflexion jusqu'au point de souligner le rapport de la violence symbolique à un processus, pourtant central, d'*intériorisation* des normes dominantes. En clair, il ne suffit pas de dire que les dominants imposent leurs normes du bon goût, du genre ou de la méritocratie scolaire pour conclure à l'existence d'une violence symbolique. Il faut bien aussi que le dominé perçoive le dominant à travers des catégories que la relation de domination a produites, pour paraphraser Bourdieu dans *Raisons pratiques*, donc analyser le processus d'intériorisation même, pour conclure ou non à l'existence de cette violence. Bien des candidats ont ainsi paru gênés dans leur réflexion sur les termes du sujet par cette notion de violence symbolique, peinant au fond à voir comment la relier avec les autres formes plus « réelles » de la violence, alors qu'il était tout à fait possible de partir de cette difficulté pour faire émerger une problématique.

Si très rares sont les candidats à avoir ainsi interrogé « l'unicité » de l'objet « violence », c'est aussi que le terme « objet sociologique » n'a, pour sa part, que très peu suscité de réflexions et d'interrogations. Le plus souvent, il a été pris comme un parfait synonyme de « fait social » au sens d'É. Durkheim, ce terme lui-même n'étant que trop peu souvent défini de manière précise. Ainsi la référence aux Règles de la méthode sociologique pour expliquer que la violence est un fait social ne pouvait-elle suffire à bâtir toute une copie, même si le jury a pu apprécier des développements bien menés sur la « normalité », au sens durkheimien, de ce fait social. Trop souvent, la violence a été ramenée à un fait social « évident » et massif, immédiatement observable et, donc, analysable par les sociologues. Le jury ne peut, de ce point de vue, que constater et déplorer les importantes lacunes de nombreux candidats en épistémologie des sciences sociales. Le Métier de sociologue de Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron n'a été cité que dans une poignée de copies, de même que les préceptes de l'épistémologie bachelardienne qui y sont exposés, selon lesquels tout objet scientifique se doit d'être conquis (sur le sens commun), construit (au travers d'un questionnement scientifique) et constaté (empiriquement). La construction de l'objet « violence » au sens épistémologique, par l'adoption d'un point de vue et d'un questionnement sociologiques particuliers, lorsqu'elle a été évoquée, a souvent été confondue avec une forme de construction sociale de sa réalité, au sens de P. Berger et T. Luckmann.

Cette lacune épistémologique a été d'autant plus dommageable que la violence est un objet sociologique probablement plus difficile à conquérir sur le sens commun que d'autres. Prévalent à son propos des analyses biologisantes (la violence comme phénomène « naturel », qui traduirait la part « animale » de l'être humain) ou moralisantes (un phénomène que l'on ne saurait expliquer sans en même temps contribuer à l'excuser), dont il était attendu des candidats qu'ils sachent les mettre distance. L'apparente actualité de cet objet (vague d'attentats islamistes, affrontements lors

des manifestations contre la loi Travail, débats récurrents sur les armes à feu aux États-Unis ou sur violence à la télévision et dans les jeux vidéos, etc.) pouvait, à ce titre, constituer un piège. Le jury tient à souligner, cette année encore, que le principe même de cette épreuve est de distinguer les candidats faisant preuve d'une capacité à raisonner *en sociologue*, fût-ce sur un objet « d'actualité », ce qui implique d'abord et avant tout de savoir prendre du recul sur les lieux communs et les discours « dans l'air du temps » à son propos en s'appuyant sur des travaux sociologiques. Le jury a particulièrement apprécié et valorisé, de ce point de vue, les rares copies ayant pris le temps de déconstruire certaines idées reçues sur les actes de violence, notamment au prisme du genre. Certains ont ainsi habilement mobilisé les travaux de Geneviève Pruvost sur les femmes dans la police ou ceux de Stéphanie Rubi sur les jeunes filles délinquantes pour discuter les rapports entre masculinités, féminités et violence.

Réaliser un tel travail suppose néanmoins d'être en mesure de discerner ce qui est et n'est pas un travail sociologique. Quand bien même des romanciers ou des essayistes pourraient nourrir leurs œuvres de références sociologiques, on ne saurait mettre sur le même plan les livres d'Annie Ernaux ou d'Édouard Louis et ceux de Pierre Bourdieu. S'il est bienvenu que les candidats utilisent leurs références culturelles pour enrichir leur réflexion personnelle (romans, essais, pièces de théâtre, mais aussi chansons, films, séries télévisées, etc.), ces dernières ne peuvent remplacer les contenus disciplinaires attendus. À cet égard, il est aussi rappelé aux candidats que s'ils peuvent mobiliser d'autres sciences sociales - certains travaux historiques ont par exemple été remarquablement intégrés dans certaines copies -, ils doivent produire une dissertation de sociologie (il s'agit d'une épreuve à option et les candidats choisissent d'être évalués sur leurs compétences en sociologie) : des parties ou sous-parties entièrement bâties sur des références issues de la psychologie et de la psychanalyse (S. Freud, B. Cyrulnik, etc.), de la philosophie (Hobbes, Rousseau, Montesquieu, Platon, etc.) ou encore de l'économie ne sont pas valorisées et tendent même à affaiblir le propos. D'une manière générale, les auteurs et exemples cités doivent toujours l'être en lien explicite avec le sujet, autrement dit suivis d'une analyse qui met en évidence l'apport de l'auteur, de la théorie ou de l'exemple vis-à-vis du sujet - rappelons au passage, cette année encore, que l'approfondissement est toujours préférable à une course aux références. Beaucoup de développements, cette année, sont apparus au contraire hors-sujet, en raison aussi de trop nombreux glissements sémantiques ou conceptuels, par exemple vers la domination ou le conflit (d'où des approximations, voire des erreurs sur les travaux de Weber ou de Simmel), pouvant parfois conduire à des aberrations, à l'image du « taux de violence » évoqué dans plusieurs copies. Il est très important que les candidats s'en tiennent au sujet posé et soient attentifs aux différences entre celui-ci et des notions connexes. Ainsi les copies pouvaient-elles à juste titre aborder la criminalité,

la délinquance, le suicide ou le terrorisme, à condition toutefois de souligner à chaque fois en quoi il s'agit de formes de violence particulières.

Raisonner en sociologue implique aussi de savoir mettre en perspective ses prénotions et son point de vue « spontané » quant au sujet posé. Les candidats, à cet égard, sont plus que jamais invités à faire preuve de prudence dans leurs affirmations et à éviter les jugements péremptoires semblables à ceux que l'on a fréquemment pu lire cette année : « il n'y a pas de sociologie de la violence », « la sociologie n'envisage la violence que de manière négative », « la violence se banalise », etc. Ces propos trahissent plutôt un manque de connaissances sociologiques et de recul sur leurs propres prénotions de la part des candidats. A l'inverse, ont été valorisées les copies proposant une réflexion épistémologique et méthodologique sur les outils dont dispose le sociologue pour rendre compte de la violence et l'analyser (même si le traitement du sujet ne pouvait se borner à ce seul aspect). On soulignera toutefois, cette année encore, que les candidats ont tendance à marquer une dichotomie trop nette entre les méthodes quantitatives (les statistiques seraient « objectives » même si se pose problème du « chiffre noir » de la délinquance) et les méthodes qualitatives (les entretiens, les observations participantes, etc. donneraient nécessairement accès à la subjectivité et au ressenti des auteurs ou des victimes de violence). De la même manière, la construction du plan ne saurait reposer sur la présentation successive de courants sociologiques, que ce soit de façon chronologique ou thématique. On regrettera par exemple que l'opposition entre holisme et individualisme méthodologique conduise des candidats à des présentations caricaturales afin de structurer leurs parties ou leurs sous-parties. Attention également aux troisièmes parties « résiduelles » ou « fourre-tout », ainsi que le jury a souvent pu en voir cette année : chaque grande partie de la dissertation doit avancer une idée claire et distincte de l'idée portée par les autres parties, explicitement reliée à la problématique.

En matière de forme, si le jury se félicite à nouveau cette année du faible nombre de copies blanches, bâclées ou inachevées, il s'inquiète en revanche d'un manque de soin récurrent apporté à la rédaction. Par contraste, les copies se distinguant par leur lisibilité, la clarté de leur structuration, la précision de leurs références et la correction de leur expression n'en sont que davantage valorisées. Beaucoup de candidats font un nombre important de fautes d'orthographe regrettables à ce niveau (« intéarctionnisme », « etiquettage », « état » sans majuscule pour parler de l'institution, etc.). De même déplore-t-on toujours, y compris dans de bonnes copies, des incorrections ou imprécisions en matière de références mobilisées : noms mal orthographiés (M. Mosse, B. Lahir, L. Boltansky...), titres inventés ou ouvrages mal attribués (*La Domination*, de P. Bourdieu, *La Méthode en sociologie* d'É. Durkheim...), articles transformés en livres, mentions allusives de tel ou tel « sociologue » sans plus de précisions, etc. Le recours à des faits divers ou d'actualité (la chemise arrachée du DRH d'Air France, les « émeutes » de 2005, la phrase de Manuel Valls sur les

« excuses sociologiques », etc.) pour illustrer et étayer un argument ne peut, lui non plus, se contenter d'approximations : si les candidats mobilisent par exemple des citations de personnalités, celles-ci doivent être exactes.

Toujours sur le plan formel, les attendus de l'introduction sont globalement respectés avec une accroche, une définition des termes du sujet (même si elle est souvent approximative ou incomplète, comme on l'a vu), la formulation d'une problématique et une annonce de plan. Les candidats doivent toutefois veiller à ce que leurs accroches soient bien reliées au reste de l'introduction : il ne suffit pas de citer un fait d'actualité, le titre ou le contenu d'une œuvre par exemple, mais bien y voir le moyen pour entamer la discussion sur les termes du sujet et le travail de problématisation. Ainsi est-il recommandé d'éviter les accroches « universelles » mobilisables sur n'importe quel sujet, telle la récurrente citation de Hobbes, « l'homme est un loup pour l'homme », qui manque cruellement d'originalité et souvent de pertinence par rapport au sujet posé. Le jury tient enfin à souligner une fois encore l'importance des transitions et de la conclusion, qui ne sont pas des attendus de la dissertation purement formels. Les transitions remplissent deux fonctions : celle de conclusion partielle et celle d'annonce de la partie suivante. La première en particulier, absente dans une large partie des copies, ne doit pas être négligée : il s'agit de formuler explicitement en quoi la partie apporte une réponse à la problématique. En se livrant à cet exercice dès le travail préparatoire, les candidats pourront d'ailleurs s'assurer que leur problématique en est bien une et que leur plan est cohérent. Les transitions, si elles ne doivent pas faire plus de quelques lignes, ne peuvent donc, en revanche, se réduire à une unique phrase. De la même façon, la conclusion résume les conclusions partielles et les principales avancées sur le sujet permises par le traitement de la problématique choisie, avant d'ouvrir sur une question proche mais non abordée. La conclusion demande par conséquent aussi un certain travail de la part du candidat : pour éviter les copies bâclées, avec une conclusion beaucoup trop courte ou sans prise de recul sur le sujet traité, on ne saurait trop recommander aux candidats, une fois encore, de préparer leur conclusion suffisamment en amont, éventuellement en l'écrivant à l'avance sur une copie à part qu'il suffira de glisser avec les autres en fin d'épreuve.